

**REPUBLIQUE FRANCAISE**  
**COMMUNE DE LHUIS**

**PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**SEANCE ORDINAIRE DU 9 JANVIER 2024**

**ETAIENT PRESENTS** : Laurent BORDEL, Marie-Claire CARTONNET, Christian CONAND, Julien DOMBES, Emmanuel GINET, Céline THEVENOUX, Marie-José TRAINA, Viviane VAUDRAY.

**ABSENTS EXCUSES** : Jean-Michel LAURENT → procuration à Christian CONAND  
Evelyne SUBIT → procuration à Céline THEVENOUX  
Isabelle VAUDRAY  
Guillaume DUCOLOMB

**ABSENT** : Mikaël BABOLAT

Le conseil municipal a choisi pour secrétaire de séance Céline THEVENOUX

Le Quorum étant atteint Monsieur le Maire, en sa qualité de président, ouvre la séance du conseil à 20h et rappelle l'ordre du jour :

**1<sup>ème</sup> point : Validation du compte-rendu de la séance du 1<sup>er</sup> décembre 2023**

**2<sup>ème</sup> point : FINANCES COMMUNALES / ADMINISTRATION**

- Salle des fêtes, subvention du Département et de la CCPA

**3<sup>ème</sup> point : VOIRIE / RESEAUX / TRAVAUX DIVERS**

- Devis honoraires création Station d'épuration, Le Carre, Rix et Milieu

**4<sup>ème</sup> point : BATIMENTS COMMUNAUX – TERRAINS COMMUNAUX**

- Relais téléphonique - Bail d'un terrain communal avec la société Totem → délibération
- Salle des fêtes, étude géotechnique
- Radiateurs école maternelle

**5<sup>ème</sup> point : GESTION DES AFFAIRES COURANTES**

- Convention d'honoraires devant le tribunal judiciaire (recouvrement)

**6<sup>ème</sup> point : CCPA (Communauté de la Plaine de l'Ain)**

- Pouvoirs de police en matière d'affichage publicitaire – modification des statuts de la CCPA  
⇒ délibération

**7<sup>ème</sup> point : DIVERS**

- Modification du périmètre du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE)  
→ délibération
- Insee ⇒ population légale au 1<sup>er</sup> janvier 2024
- Bugey Sud Actif – demande de transfert du siège de l'association à Lhuis

---

Monsieur le Maire ajoute à l'ordre du jour :

Point 1 : le renouvellement de la demande de subvention DETR concernant les travaux de rénovation de la salle des fêtes

## **I - Validation du compte-rendu de la séance du 1<sup>er</sup> décembre 2023**

Compte rendu validé à l'unanimité

## **II - FINANCES COMMUNALES / ADMINISTRATION**

### **2-1 Salle des fêtes**

le coût total des travaux s'élève à 989 901 € (coût du désamiantage inclus)

Les subventions suivantes ont été accordées :

- Subvention du Département : 93 190 € au titre d'équipement de proximité et 63 727 € au titre de la transition écologique
- Subvention de la CCPA : 117 374 €

### **2-2 Renouvellement de la subvention DETR (Dotation d'équipement des territoires ruraux)**

La demande précédemment effectuée en 2023 n'a pas reçu un avis favorable.

Monsieur le Maire propose de renouveler la demande de subvention pour 2024 et donne lecture de la délibération. Le financement demandé s'élève à 169 286 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité approuve la demande de dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR)

Vote : Pour : 10 - Contre : 0 - Abstention : 0

Pour information Monsieur le Maire précise que les plans sont en cours de finalisation. La consultation auprès des entrepreneurs sera lancée dès validation des plans.

## **III - VOIRIE / RESEAUX / TRAVAUX DIVERS**

### **3-1 Devis honoraires création stations d'épuration, Le Carre, Rix et Milieu**

Une étude de projet pour les créations des stations d'épuration dans ces 3 hameaux doit être lancée.

Des demandes de devis auprès de deux prestataires sont en cours. Si l'un des deux est retenu, le lancement de l'étude de projet sera mis en place.

## **IV - BATIMENTS COMMUNAUX – TERRAINS COMMUNAUX**

### **4-1 Relais téléphonique**

Avant que Monsieur le Maire donne lecture de la délibération concernant le bail d'un terrain communal avec la société Totem France, un échange a lieu entre les élus et suite à un désaccord, Monsieur Julien DOMBES quitte la séance.

Monsieur le Maire rappelle l'arrêté New Deal du 31 juillet 2023, paru au Journal Officiel, demandant à Orange la couverture des « 4 points d'intérêt » de Lhuis

Au titre du New Deal Mobile annoncé par le Gouvernement et les opérateurs mobiles en janvier 2018, et après la publication du tableau de bord par l'ARCEP, la Mission France Mobile publie en juillet 2019 un « Protocole de coopération – Couverture Mobile Dispositif de couverture ciblée », réalisé par l'Etat, en partenariat avec les quatre principaux opérateurs mobiles, les associations de collectivités (ADF, AMF, AMRF, ANEM, AVICCA, RDF, FNCCR) et la fédération française des télécoms.

A cet effet la société Totem souhaite installer un relais de téléphonie mobile sur la parcelle B 182 située lieu-dit « Chaponnière » - 01680 LHUIS.

L'emprise nécessaire sera d'environ 48m<sup>2</sup> comprenant principalement un pylône muni d'antennes ainsi que des armoires techniques au sol.

Il est proposé de conclure un bail avec la société Totem pour une durée de 12 ans renouvelable ensuite par périodes successives de 6 ans.

Le montant de la redevance annuel sera de 500 €.

Le Conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, à l'unanimité, approuve la délibération

Vote : Pour : 9 - Contre : 0 - Abstention : 0

### **4-2 Salle des fêtes, étude géotechnique :**

Une étude a été réalisée pour un coût total de 3 930 €.